

1857

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous
présenter conformément à l'art 70
de la Loi Communale notre rapport
annuel relatif à l'administration
et la situation des affaires de la
Commune, à l'égard desquelles
nous n'avons trouvé aucune ques-
tion importante soulevée depuis notre
dernier rapport.

Poids et Mesures

Les nouveaux poids et mesures

sont

généralement en usage en notre ville.

L'autorité communale et les Employés
Des accises exercent une surveillance
convenable sur cet objet.

Si quelques contraventions ont été
constatées, elles ne peuvent être attri-
buer qu'à l'ignorance des assujettis
Des nouvelles dispositions intervenues
sur la matière.

Etat civil et population.

Les Registres de l'Etat civil sont bien
et exactement tenus par le Secrétaire
Communal qui ne touche aucune
rémunération pour cette besogne
importante et extraordinaire.

Le mouvement de l'Etat-civil de
1856 présente le résultat suivant :

Naissances	237. "
Dont 113 masculines et 124 femi- -mines	
Décès	184.

dont 94 masculins et 60 féminins.

Dans ce nombre ne sont point compris
9 enfants présentés sans vie.

Il y a eu 54 mariages et une légiti-
-mation d'enfant.

Aucun divorce n'a été prononcé.

Comparativement à 1855, il y a eu
13 naissances et 6 mariages en plus
et 23 décès en moins.

Le nombre des habitants qui ont quitté
la ville s'est élevé à 225 et celui de ceux
qui sont venus s'y fixer est de 201.

La population qui était de 7753 ha-
-bitants au 1^{er} Janvier 1856 était de
7544 à l'époque correspondante de
1857; de sorte qu'il y a eu augmenta-
-tion de 31 âmes en 1856.

Il n'existe aucun centenaire en
cette ville.

Élections.

Les diverses listes électorales ont
été

se révisées régulièrement à l'époque
Déterminée par la Loi, sans qu'il soit
survenu la moindre réclamation
sur leur formation.

Le nombre des électeurs communaux
pour 1856 était de 272 et celui de 1857
est de 274, ou, deux en plus.

Le nombre des électeurs provinciaux
était de 173 en 1856; en 1857 il était de
183, donc dix en plus.

Celui des électeurs pour les chambres
législatives s'est élevé en 1856 à 167 et
à 175 en 1857, ainsi 8 en plus.

Lors de l'élection générale du 27
juin 1857, M. M. Musse, De Boeck,
Bouilliant & Valkeniers, Membres
sortants au 31 ^{bre} 1857 ont été réélus.

Monsieur Emile Verinet a été
élu en remplacement de M. Philippe
Van Volsem et M. Guillaume Van
Cutsem en remplacement de son
frère Jean Baptiste décédé.

Administration Communale & Personnel.

Nous constatons, quoiqu'à regret, que pendant l'exercice écoulé, le conseil s'est trouvé cinq fois en nombre insuffisant pour délibérer.

Nous devons engager M. M. Les Conseillers indistinctement à vouloir prendre part aux délibérations du corps communal.

Au surplus l'administration n'a rencontré d'autre obstacle dans l'accomplissement de sa mission.

Les affaires administratives ont été expédiées régulièrement: à cette fin votre Collège continue à tenir deux séances par semaine les Mardi et Samedi, outre qu'il s'assemble chaque fois que les intérêts de la commune l'exigent.

Les fonctionnaires de la ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs à notre satisfaction.

Conseil Provincial.

La Ville et le canton de hal conti-
nuent à être honoralement repré-
sentés au conseil provincial par
M^r. le Docteur Mussche de cette Ville
et M^r. Wittouck, Bourgmestre In-
dustriel à Leemans St Pierre.

Situation financière & Comptabilité.

Les charges de la Ville vont toujours
en augmentant, tandis que ses res-
sources restent les mêmes. Il en résulte
Donc, Messieurs, que les finances de la
Ville continuent à se trouver dans
une situation qu'il s'agira d'amé-
liorer successivement.

Notre Collège se trouve dans l'im-
périeuse nécessité de vous proposer
pour 1858 le maintien de la taxe per-
sonnelle supplémentaire de 3000 francs.

Les finances de la Ville ne peuvent
restar au dépourvu, maintenant sur:

sont que nous avons à construire Des
nouveaux locaux pour notre Ecole
moyenne; que nous aurons à achever
les travaux de restauration de notre
hôtel de ville & à commencer en outre
les restaurations de notre belle &
gothique Eglise.

Par votre résolution du 1^{er} avril
1857 vous avez voté pour ce dernier
objet une somme globale de 16,250
francs, payable en quinze années,
nous aurons donc à porter au bud-
=get de 1858, la première annuité
s'élevant à 1100 francs.

Le receveur communal a arrêté
son compte de l'exercice 1856, comme
suit :

Les recettes à	37,084 " 60.
Les dépenses à	29,012 " 75.
Et l'excédant à	8,071 " 85.

La Caisse Communale a été vérifiée

trimestriellement par le Bourgmestre.

Aliénations, Echanges, Contentieux.

Pendant l'exercice écoulé il n'y a eu, ni échange, ni vente, ni acquisition de biens immeubles.

En suite d'une autorisation spéciale nous avons loué le 9 Mai 1857, pour un terme de 18 ans, au Sieur Guillaume Van Cutsem, fermier à Eschombeck, le terrain du bois défiché audit lieu d'une contenance de 2 hectares, 12 ares 80 centiares, moyennant un fermage annuel de 127 francs, 36 centimes.

L'administration n'a intenté, ni on ne lui a intenté aucun procès pendant cet exercice.

La Ville a été heureuse de gagner définitivement le procès qui lui avait intenté en novembre 1850 par Messieurs Appellmans et Daboust, pour prétendus dégâts que l'administration de cette ville

leur aurait occasionnés lors de l'inauguration du mois d'août 1850.

Si d'un côté il nous a été restitué une somme de fr 682¹¹ q² que l'administration avait déboursée pour frais judiciaires, d'un autre côté nous avons à solder 3,500 francs pour honoraires à Monsieur l'Avocat Othé de Bruppelles.

Bâtiments & Offices communaux.

Les travaux de restauration de notre hôtel de ville n'ont pu être repris cette année à défaut de fonds.

Comme vous le savez, Messieurs, il reste encore à entreprendre le renouvellement intégral de la toiture ainsi que la restauration de la façade principale, travaux évalués à 6000 francs, par M^r l'architecte provincial.

Un subside provincial de mille francs nous a été promis pour cet objet en 1858.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur est également disposé à nous accorder

un Subside de 1750 francs, si la législature
vote l'augmentation de crédit qui est
demandée au budget de 1858, pour la res-
tauration des monuments.

Les travaux urgents de la restaura-
tion de notre belle Eglise pourront
être bientôt entamés.

La Députation permanente du
Conseil provincial vient de nous
faire connaître, par sa Dépêche
du 20 Janvier écoulé, qu'elle inter-
viendra pour une somme de 16,250,
soit pour $\frac{1}{6}$ dans la dépense.

La Députation ayant prié le Pou-
vernement d'intervenir également
dans la dépense, nous nourrissent
l'espoir que cette démarche sera cou-
ronnée d'un heureux succès.

Bureau de Bienfaisance & Salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfai-
sance est au complet.

Le Sieur Gallemard a sollicité sa dé-
mission qui n'a pas encore été agréée par
le Conseil.

Nous constatons toujours avec satis-
faction que Messieurs les Membres
du Bureau de Bienfaisance continuent
à remplir leurs fonctions pieuses &
ingrater avec un zèle digne d'éloge.

Ils continuent également à constater
à domicile les besoins des pauvres et à
distribuer ainsi les secours aux indigents.

Aucune maladie épidémique n'a fait
aucune apparition en notre ville dans
le courant de cet exercice.

L'état sanitaire y est très satis-
faisant, grâce, sans doute, aux mesures
hygiéniques que l'autorité communale
continue de prendre avec la commission
médicale locale.

Messieurs Vandenschuerbe, Kussche
et Marinus, Vaccinateurs communaux

Se sont livrés à leurs opérations aux époques voulues, mais nous avons encore remarqué que les parents n'ont pas fait preuve d'une entière bonne volonté pour soumettre leurs enfants aux opérations de la vaccine.

Ces Messieurs étant aussi les Médecins des pauvres, nous constatons avec plaisir qu'ils s'acquittent de leurs devoirs avec un louable désintéressement.

L'Administration continue à faire observer scrupuleusement les règlements locaux concernant le balayage des rues et places publiques.

Toutes les mesures voulues ont été prises par notre Collège pour faire disparaître de la voie publique les dépôts de matières corrompues ou répandant des odeurs infectes qui pourraient vicié l'air; pour faciliter les eaux dans les rues, ainsi que pour éviter les incendies.

Le nombre des indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance est resté, à peu près le même qu'en 1856.

La situation financière du Bureau de Bienfaisance s'améliore insensiblement : nous constatons avec plaisir que le déficit qui était encore de fr. 2270⁰⁰ 69 Centimes, au 31^{bre} 1855, ne s'élèverait plus, à l'époque correspondante de 1856, qu'à fr. 453⁰⁰ 12.

Ce beau résultat, Messieurs, nous le devons aux sages économies que les Administrateurs des pauvres ont introduites dans leur Adminis-

tration. ✕

Le Bureau de Bienfaisance a eu l'honneur de pénétrer de destiner, comme premier fonds, pour l'entretien d'un mois, don d'orphelins et d'enfants abandonnés, le don de dix mille francs fait aux pauvres par M^{re} Mon sieur Théodore Berghmans de Bruxelles. Monsieur Mussene Bourgmestre a versé à ce même jour 27 mars 1857, à la Caisse d'épargne de Bruxelles, une somme de 150 francs à titre de don. renvoi approuvé.

M^{re} J. P. D. B.

Le Budget du Bureau de Bienfaisance de 1857, a été arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de fr. 17,504⁰⁰ 63.

Ses titres de propriété sont en parfait état de conservation.

Ses immeubles sont bien régis et

administrées ils sont aussi avantageuse-
ment loués et affermés par actes publics.

Les titres et bordereaux de rentes sont
renouvelés en temps opportun.

Les plantations sont convenable-
ment entretenues et soignées.

Le nombre des indigents secourus
pendant l'hiver 1856 1857, peut
être porté à 2000.

Hôpital

L'Hôpital, cet asile du pauvre, est
complètement organisé. #

La commission
administrative de
l'hôpital a été au-
torisée par ordonnance
de la Députation
permanente du 27^{bre}
1857 à N° 12, 140 à
accepter de Monsieur
Mussche Beauymestrie
un don de 300 francs.
Que le bienfaiteur
reçoive ici l'hommage
de notre profonde
gratitude.
renvoi approuvé.

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1857,

74 personnes y ont été admises; 54 en
sont sorties guéries ou rétablies; 14
sont décédées et 6 sont restées en
traitement.

M^{rs}
A. F. D. L.

Messieurs Vandenschuerck &
Mussche, Médecins de l'Hôpital,
continuent à exercer ces pénibles
fonctions avec lèle & dévouement.

Sous ce rapport, comme sous beaucoup
d'autres, ils ont acquis de nouveaux titres
à notre sincère gratitude.

Infirmes & N^a.

Nous comptons en cette ville deux aveu-
=gles et autant de sourds-muets; leur
âge avancé ne permet plus de songer
à leur instruction.

Unze enfants de la Patrie sont conve-
=nablement placés en nourrice en cette
ville & ses banlieues. Ceux d'entre'eux
qui ont l'âge requis participent aux bien-
=faits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'autorité communale continue à don-
=ner ses ordres pour l'extirpation de la
mendicité.

Culte.

Les relations de l'administration avec
les Ministres du culte continuent à
être d'un caractère conciliant.

Un double du compte de 1856 a été déposé
aux archives communales.

Instruction primaire & moyenne.

Les quatre écoles de la ville sont fréquentées par 781 élèves des deux sexes, dont 412 indigents.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces écoles s'élève pour 1857 à 4716 francs, dans quelle somme la ville contribue pour 1800 francs et le bureau de Bienfaisance pour 600 francs.

Le surplus est couvert par des subsides accordés par l'Etat et la province.

La position financière de la ville devenant de plus en plus précaire, nous formons ici la demande qu'il plaise au Gouvernement et à la province de continuer à nous accorder pareils subsides en 1858.

Outre ces institutions communales

il existe encore trois écoles primaires pri-
-vées fréquentées par 159 élèves, ainsi que
quatre écoles dominicales dont deux en
ville et deux dans les hameaux détachés.

Notre école moyenne est fréquentée par
166 élèves, savoir :

Section préparatoire	114.
première année d'étude	34.
2 ^e " " "	12.
3 ^e " " "	6.

L'année dernière le nombre des élèves
n'était que de 122, il y a par conséquent
une différence en plus de 44.

La distribution solennelle des prix a eu
lieu le 27 Août 1857 dans le local dit le
Casino, en présence de la magistrature,
du bureau administratif et du clergé de
la ville.

Les examens publics qui ont précédé
cette solennité a prouvé une fois de
plus et ce à notre grande satisfaction

que le corps professoral est resté à la hauteur de son honorable mission et que sous les professeurs, sans distinction, ont rivalisé de zèle et de dévouement, tant pour la prospérité de l'institution que pour le bien-être moral et intellectuel des élèves.

Le Gouvernement nous a accordé un subside de 4000 francs.

En présence de la pénurie de la Caisse communale, nous nourrissant l'espoir que Monsieur le Ministre de l'Intérieur daignera encore accorder à la ville pareil subside en 1858.

La ville possède encore les bâtiments affectés à l'usage de l'instruction qui ont été indiqués dans nos rapports antérieurs.

Le Gouvernement ayant fait constater l'insuffisance des bâtiments servant actuellement d'école moyenne,

insiste avec énergie pour que de nouveaux
locaux, plus sains et mieux aérés soient
construits par la Ville.

Vous aurez donc à délibérer très-pro-
-chainement, Messieurs, sur l'adoption
de l'un des trois plans dressés par
M^r Spaak architecte provincial et à
aviser aux moyens pour faire face à
cette dépense considérable et extraordi-
-naire.

Les travaux d'agrandissement de l'école
communale N^o 2 au hameau d'Es-
-schenboeck sont presque terminés.

Vous aurons à porter au budget
de 1858 notre quote-part de la dépense
résultant de cette construction.

La province nous a déjà accordé
pour cet objet un subside de fr 10000,
tandis que le Gouvernement ne déter-
-minera le sien qu'après l'ontier
achèvement des travaux.

L'incantable utilité d'une salle
d'asile ayant été unanimement con-
statée, nous prenons la confiance de
vous prier, Messieurs, de voter encore
une allocation pour son érection
au budget.

Art de guérir.

Il n'est pas à notre connaissance
que des empiriques se livreraient
à l'exercice de l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport
Monsieur Félix Vandenschuerck,
Docteur dans les trois branches
de l'art de guérir est venu renfor-
cer le nombre de nos Médecins.

Quelques cas de péripneumonie
exsudative ont eu lieu en cette
ville, pendant l'exercice écoulé.

L'artiste Vétérinaire du Gouvernement,
de résidence à Hal, continue à remplir
ses fonctions avec assiduité.

Police, Gardes-Champêtres &c.

La Sendarmerie continue à faire preuve de beaucoup d'activité dans l'accomplissement de ses devoirs.

La police locale exige l'exhibition des passeports des étrangers visitant ou fréquentant la ville.

Les règlements de la chasse sont bien observés, aucune contravention sur la matière n'a été constatée pendant l'exercice écoulé.

Les agents de la police locale ont constaté 39 Délits; Six contraventions aux règlements locaux; Six accidents et deux incendies.

L'exécution des règlements est soigneusement recommandée.

La police locale seconde le Ministère public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion se présente.

nous regrettons de devoir dire que

Les agents de la police locale ne mettent
pas dans l'accomplissement de leur
mandat qu'il n'en soit rigoureusement
exigé d'eux.

à l'exécution
l'énergie

Nous aimons à croire que les nouvelles
injonctions que nous avons été dans
le cas de devoir faire aux Gardes Cham-
pêtres auront de bons résultats et nous
y appelons de nouveau la plus sérieuse
attention de M.^r le Commissaire de
Police qui est particulièrement inté-
ressé à ce que rien ne soit négligé
pour mettre cette branche importante
de l'administration dans les condi-
tions les plus parfaites.

Prison

La prison de passage et le cachot com-
munal se trouvent dans de beaux locaux
sains.

Quelques menues réparations
y ont été effectuées par la
ville.

Grande Voirie, Voirie Vicinale N^o 2.

Les plans d'alignements de la grande voirie dans la traverse de la Ville, continuent à recevoir leur entière exécution.

Votre Collège continue toujours, dans la mesure de ses moyens les travaux d'assainissement public.

C'est ainsi que le pavage a été réexécuté dans toute la Ville où le besoin s'en fait sentir; que des regards d'égout, à air coupé, ont été établis dans la rue de Bruxelles et dans la longue rue et que le pavage de la rue des arches a été entièrement renouvelé.

L'exécution de ces travaux a contribué puissamment à l'assainissement de ces divers quartiers de la Ville.

Le pavage du Postweg aux abords de la Ville a été continué.

La voirie vicinale a été convena-

élément entretenue par tout.

La dépense en a été convertie
par les cinq centimes additionnels
sur les trois bases de la Contribution
Directe, en exécution de la loi Du 10
avril 1841.

Il reste encore à paver une longueur
de 663 mètres.

Les pompes publiques de la ville conti-
nuent à être entretenues avec soin,
de sorte que l'eau potable se distribue
toujours saine et abondante dans tout
les quartiers de la ville.

Pendant cet exercice il a été ac-
cordé 7 permissions pour bâtir ou
reconstruire le long de la grande
voirie et trois pour plantations.

Il a été accordé également trois
autorisations pour bâtir ou reconstruire
et trois autorisations pour planter
le long de la voirie vicinales.

Aucune contravention à l'art 90

17 de la loi communale du 30 mars
1834, n'a été constatée.

Il n'existe aucun plan d'aligne-
ment pour les constructions le long
de la voirie urbaine ou vicinales.

Le territoire de cette commune
est dépourvu de carrières.

Sommes à incendies

La ville possède toujours trois som-
mes à incendie avec le matériel
nécessaire; elles se trouvent en
bon état et fonctionnent par-
faitement bien, ainsi que nous
l'avons constaté par différents
essais.

Un incendie considérable a eu lieu
le 13 Juin dernier dans le moulin
à écorces de cette ville; la perte a
été importante.

Cet accident paraît avoir
été produit par le frottement
des engrenages des machines.

Le 13 Février précédent la maison:
nette Du sieur François De Hegel,
Cultivateur, au hameau De Breed-
hout, a été consumée par les flam-
mes. La cause de ce sinistre est
restée ignorée; Toutefois on pré-
sume que le feu a pris naissance
par une fêlure de la cheminée.

Milice nationale.

Cinquante trois miliciens ont
concouru au tirage au sort en
1857, dont 18 ont été appelés
à l'activité. Le numéro 39 a été
appelé en dernier lieu.

Garde Civique.

La Garde Civique, inactive en cette
ville, est organisée jusqu'à l'élection
inclusivement.

Chemin de grande communication ponts &c.

Outre l'entretien ordinaire et de-
puis notre dernier rapport 783 mètres

courante ou 2349 mètres carrés
de pavage neuf ont été exécutés au
chemin de grande communication
de hal, par le hameau de Breeds-
hout, à Audenaeken, Clinghen,
Lennick St^e Quentin &c.

Il reste encore à paver sur ce chemin
une longueur de 663 mètres.

L'Etat nous a accordé en 1857
un subside de 368 francs, tandis que
celui de la province s'est élevé à
789 francs.

Le pavage devant être continué
en 1858, nous espérons que l'Etat
et la province continueront à nous
accorder de nouveaux subsides
à ces fins et qu'ils daigneront pren-
dre en considération les sacrifices
considérables que la ville s'est im-
posés et ne cesse de s'imposer encore
pour l'amélioration de ses diverses
communications.

Immédiatement après l'achèvement
du pavage de ce chemin l'administra-
tion ~~se~~ fera un devoir de vous sou-
mettre un projet ayant pour objet
la perception d'un demi droit de
barrière à chaque extrémité de la
route et de lui rendre applicable les
lois et règlements en vigueur en
matière de grande voirie.

Pour faciliter l'accès de la Station
du chemin de fer en cette ville et en
vue de prévenir les accidents, il est
de la plus grande urgence que le
Gouvernement songe enfin à élar-
gir le pont sur le canal de Char-
leroi, aux abords de la Station;
il suffirait de construire unique-
ment un trottoir en pierre de taille
de chaque côté du pont.

Pour le surplus les ponts sont bien
entretenus.

La ville ne possède aucun droit
de chaussage.

Chemin De Fer.

Le service du chemin de fer qui tra-
averse notre ville continue à se faire
régulièrement, mais nous formons
le vœu pour qu'il plaise à Mon-
sieur le Ministre Des Travaux
publics de faire arrêter tous les
convois indistinctement à notre
station qui est d'une importance
fort considérable pour le Trésor
public.

Travaux réclamés pour préserver la ville
des inondations auxquelles elle est tou-
jours exposée.

Les désastres occasionnés à notre
ville par le cataclysme du mois
d'août 1850, nous fait toujours frémir.

Nous insistons donc avec une
nouvelle énergie auprès du Gouver-
nement et des Autorités provin-
ciales pour qu'ils fassent enfin
exécuter le plus prochainement
possible les travaux désignés ci-
après pour sauvegarder notre popu-
lation à de nouveaux malheurs.

A. Le redressement du lit de la Senne
immédiatement en amont d'en aval
du pont Canal;

B. Un siphon de décharge à côté
de ce pont;

C. La construction dans chaque
bief du canal de charlerai d'un trop-
plein en maçonnerie, afin d'éviter
la rupture des digues que nous
avons tant à redouter;

D. et l'élargissement du déversoir
du moulin d'Isingez, le cours de
la Senne y étant complètement obstrué.

Agriculture I.

Le produit du froment et du seigle peut être comparé à celui d'une bonne récolte ordinaire.

L'avoine n'a donné que les $\frac{3}{4}$ d'une récolte.

Quant aux pommes de terre, leur produit peut être considéré comme celui d'une année ordinaire.

Ainsi que nous l'avons dit plu-
sieurs fois les fermiers de cette localité n'élèvent des chevaux que pour leur propre usage.

Leurs juments sont de la race du Pays elles ne sont saillies, sauf quelques exceptions que par des étalons de la même espèce, approuvée par la commission instituée.

Quelques fermiers ont aussi recouru aux taureaux étrangers pour l'amélioration de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de
béliers que de la race du pays, cependant
les Sieurs Van Nolsom, frères, Indus-
triels possèdent un troupeau de 55
moutons de Leicester.

Industrie, Commerce, Foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu
relativement à l'industrie, le commerce,
les foires et marchés, nous croyons su-
perflu de répéter nos renseignements
précédemment fournis.

C'est toujours avec une bien vive
satisfaction que nous pouvons vous
annoncer que nos marchés sont en
pleine prospérité, quoique le mar-
ché de Tubize nous fasse quelque
concurrence.

Messageries.

Les messageries considérables autre-
fois sont réduites à deux qui font

un service journalier de hal à
Enghien & Vice-Versay.

Les réglemens de police concernant
cette branche de service sont conte-
nablement observés.

Nous terminons, Messieurs, en vous
présentant le projet du Budget Com-
munal pour l'exercice 1858, à l'exa-
men duquel nous vous prions de
vouloir bien apporter la plus sérieuse
attention.

Ainsi fait en séance, Du Collège
à hal, ce 23 Février 1858.

Le Bourgmestre & Échevins.

Mussche

J. Van der Noot